

Cette newsletter a vocation à vous donner régulièrement des informations sur l'actualité du plan de relance. Elle n'a cependant pas vocation à être exhaustive. Vous pouvez aussi consulter les sites nationaux dédiés, notamment <https://www.gouvernement.fr/france-relance>

## ENTREPRISES ET PARTICULIERS

### ACTIVITÉ PARTIELLE : PROLONGATION DES TAUX ACTUELS DE PRISE EN CHARGE

Dans le prolongement des annonces du président de la République pour lutter contre le virus de la Covid-19, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion rappelle que les taux de prise en charge de l'activité partielle actuellement en vigueur sont prolongés **jusqu'au 30 avril 2021**. Suite à la fermeture des établissements scolaires et des crèches, les salariés dans l'impossibilité de télétravailler pourront également bénéficier de l'activité partielle pour garder leurs enfants.



## ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS

### FONDS TOURISME DURABLE

Ce fonds permet de soutenir financièrement les opérateurs du tourisme dans leur démarche vers un tourisme durable, en priorité dans les territoires ruraux. Le soutien au développement d'offres de « slow tourisme » passe par un appel à projets national qui vise à accompagner des acteurs de la filière du tourisme dans la conception de leur offre de services. La finalité est de faire émerger de nouveaux projets touristiques éco-conçus. Les porteurs de projets éligibles peuvent recevoir des subventions **entre 14 000 € et 200 000 €** pour couvrir jusqu'à 70 % du coût total des projets. Les candidatures sont **ouvertes jusqu'au 14 juin 2021**.



### EXPÉRIMENTER DES SOLUTIONS INNOVANTES DE CYBERSÉCURITÉ

Dans le cadre du Plan de relance, un appel à manifestation d'intérêt pour expérimenter des solutions innovantes de cybersécurité au service d'infrastructures critiques sur les territoires est **ouvert jusqu'au 16 juin 2021**. Cet AML vise à identifier et retenir au moins 3 projets de « démonstrateurs » pour l'expérimentation de solutions innovantes et inédites, tant sur un plan technologique qu'organisationnel, pour répondre aux besoins de cybersécurité de 3 types de structures : les **collectivités territoriales**, les **établissements de santé** et les **infrastructures portuaires**. Dans un second temps, un appel à projets sera lancé pour chaque projet de démonstrateur retenu afin de soutenir financièrement les entreprises privées qui y contribueront. L'État pourra ainsi cofinancer avec les porteurs de projets retenus, les investissements engagés par les entreprises dans les expérimentations de ces solutions innovantes. L'État engagera ainsi jusqu'à **20 millions d'euros** pour co-financer (à hauteur de 50% maximum) les investissements nécessaires.



## COLLECTIVITÉS

### FONDS INNOVATION ET TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

La Charente-Maritime a été dotée d'une enveloppe spécifique de **320 000 €** pour soutenir le financement de **projets numériques développés par les collectivités**. La priorité sera accordée aux projets ayant un effet sur la vie quotidienne des citoyens et sur leurs relations avec l'administration locale. Trois thématiques principales sont proposées : la création/amélioration d'un service en ligne, la certification/valorisation des compétences numériques et la relation aux usagers. Les candidatures peuvent d'ores et déjà être déposées, elles seront instruites au fil de l'eau.



## CALENDRIER DES APPELS À PROJETS

Pour suivre en direct le calendrier des appels à projets du plan de relance

**CLIQUEZ ICI**